

Émile DURKHEIM (1918)

“ La vie universitaire à Paris ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1918)

“ La vie universitaire à Paris ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1918), « *La vie universitaire à Paris*. » Textes extraits d'un livre collectif *La vie universitaire à Paris*, Paris: Armand Colin, 1918, pp. 1 à 33 et 141 à 143. Reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale*, pp. 453 à 483. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pp. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter, 8.5'' x 11'')

Édition complétée le 26 septembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Préface

- I. [Enseignement supérieur privé.](#)
- II. [Enseignement supérieur public.](#)

L'histoire de l'université

- I. [L'Université du Moyen Age](#)
- II. [La Renaissance.](#)
- III. [La période révolutionnaire et la période napoléonienne.](#)
- IV. [La Troisième République et la restauration des universités.](#)

Organisation générale de l'université de Paris

- I. [Le cadre extérieur de la vie universitaire. La Sorbonne.](#)
- II. [Constitution de l'université](#)
- III. [Les professeurs](#)
- IV. [Les étudiants](#)
- V. [Les grades.](#)

[Introduction \(Préface de la seconde partie\)](#)

[Retour à la table des matières](#)

“ La vie universitaire à Paris. ”

par Émile Durkheim (1918)

Texte extrait d'un ouvrage collectif, *La vie universitaire à Paris*. Paris: Armand Colin, 1918. Ouvrage publié sous les auspices du Conseil de l'Université de Paris. Réimpression dans *Émile Durkheim. Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale*, pp. 453 à 483. Collection Le sens commun. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

Préface.

Diverses sortes d'établissements du haut enseignement à Paris.

[Retour à la table des matières](#)

L'étudiant étranger qui arrive à Paris est souvent dépaysé par l'organisation de notre enseignement supérieur. C'est le cas, par exemple, de l'étudiant américain qui, chez lui, est habitué à trouver groupés dans l'université tous les établissements de haute culture. Chez nous, mais surtout à Paris, il se trouve en face d'une constellation d'écoles diverses, indépendantes même les unes des autres. Il n'aperçoit pas toujours en quoi elles se distinguent, comment elles coopèrent, quelle est la fonction propre de chacune.

Un des objets poursuivis dans le présent ouvrage est de l'initier par avance à cette organisation, de la lui expliquer, d'introduire de l'ordre et de la clarté dans cette complexité qui, au premier abord, peut lui paraître confuse. On lui épargnera ainsi d'inutiles expériences.

[Retour à la table des matières](#)

I. *Enseignement supérieur privé.* - Tout d'abord, il y a à Paris deux sortes d'établissements d'enseignement supérieur. Les uns ont été fondés par l'État et, dans une mesure qui sera indiquée plus loin, sont placés sous son contrôle. Les autres ont été créés par des particuliers ou par des associations privées ; ils ne dépendent de l'État que dans la mesure où l'ordre public y est intéressé.

C'est ainsi que, à côté de l'Université de Paris, dont nous décrirons plus loin l'organisation, il existe à Paris, sous le nom d'Institut catholique, une véritable Université fondée par un groupe d'évêques et d'archevêques. L'économie générale de l'enseignement y est la même que dans les universités de l'État.

D'autres établissements privés ont une physionomie plus originale : ils répondent à des besoins particuliers que les établissements publics ne satisfont pas. C'est le cas de l'École libre des sciences politiques, véritable école d'administration, qui prépare les jeunes gens à la diplomatie, au Conseil d'État, à la Cour des comptes, à l'administration préfectorale, etc.¹. C'est le cas également de l'École d'anthropologie, fondée par la Société d'anthropologie, de l'Institut Pasteur, pour l'enseignement de la microbiologie, de la sérothérapie, de la chimie biologique², de l'Institut océanographique, créé par le prince de Monaco ; de l'Institut psycho-physiologique, qui étudie les questions relatives à l'hypnotisme et à la psycho-physiologie ; de l'École supérieure d'électricité et de différentes Écoles dentaires³.

Quel que puisse être l'intérêt de ces différentes écoles privées, il n'en sera pas question dans les chapitres qu'on va lire. Nous entendons limiter exclusivement notre étude à l'enseignement supérieur public, et cela pour plusieurs raisons.

¹ L'École des sciences politiques a d'ailleurs, par son personnel, par les services qu'elle rend, des rapports étroits avec l'État ; nous en reparlerons plus loin, p. 96, à propos de la Faculté de droit.

² L'Institut Pasteur n'est pas, d'ailleurs, sans rapport avec l'Université. Le laboratoire de chimie biologique de l'Institut est, en même temps, le laboratoire attaché à la chaire du même nom à la Faculté des sciences.

³ Nous ne mentionnons pas certaines institutions privées qui, par le titre qu'elles ont pris, paraissent être des établissements d'enseignement supérieur, mais qui n'ont pas en réalité de caractère scolaire, comme l'École des hautes études sociales, l'Université des annales, le Collège libre des sciences sociales. L'enseignement qu'on y donne consiste en conférences qui s'adressent à des gens de loisir, plus qu'à des étudiants proprement dits.

D'abord c'est, et de beaucoup, le plus important ⁴. Ensuite, il a, malgré sa diversité apparente, une unité historique, intellectuelle et morale. Il est, dans toutes ses parties, le produit de la même histoire et s'inspire d'un seul et même esprit. Cet esprit est celui qui anime, dans son ensemble, la jeunesse studieuse de France. C'est donc cet enseignement qu'il importe le plus de faire connaître aux étudiants étrangers.

[Retour à la table des matières](#)

II. *Enseignement supérieur public*. - Les établissements d'enseignement supérieur public sont eux-mêmes de deux sortes.

Il y a d'abord l'Université de Paris avec ses quatre facultés (lettres, sciences, droit, médecine), son École de pharmacie, ses Instituts, ses laboratoires de toutes sortes.

Mais il existe à Paris des établissements de haute culture qui sont en dehors de l'Université, tout en remplissant les mêmes fonctions et tout en coopérant à la même œuvre : Collège de France, Muséum d'histoire naturelle, École pratique des hautes études, École des langues orientales vivantes, École des chartes, École du Louvre. L'étudiant étranger qui vient travailler à Paris pourra trouver dans l'une ou l'autre de ces maisons des compléments de culture qu'il ne saurait négliger. Il était indispensable de leur faire une place dans l'exposé qui va suivre.

Le livre comprendra donc deux parties.

Dans la première, nous parlerons de l'Université de Paris. C'est par elle qu'il faut commencer, parce qu'elle est la plus ancienne de toutes ces écoles ; elle fut même le premier foyer de vie scientifique qui se soit allumé, non seulement en France, mais en Europe, depuis la chute de l'empire romain. Aujourd'hui encore, elle a une population dont le chiffre n'est atteint par aucune Université du monde.

La seconde partie sera consacrée aux autres établissements d'enseignement supérieur ⁵. Ils ne peuvent être compris que par rapport à l'Université de Paris, car, ils sont, pour la plupart, étroitement liés à son histoire. C'est une raison de plus pour ne les étudier qu'en second lieu.

⁴ On verra plus loin que la population scolaire de l'Université de Paris dépasse 17 000. A la veille de la guerre, en 1913, l'Institut catholique comptait 417 étudiants en droit et 181 étudiants en lettres et sciences.

⁵ Il existe à Paris d'autres établissements d'enseignement supérieur ce sont les écoles techniques et spéciales dont la liste sera donnée plus loin, mais qui ne seront pas comprises dans le présent ouvrage, consacré avant tout à l'Université et aux établissements de même nature qu'elle. Ces Écoles techniques devraient faire l'objet d'un livre spécial.

L'histoire de l'université

[Retour à la table des matières](#)

I. *L'Université du Moyen Age*. - Les premières écoles du Moyen Age se constituèrent auprès des établissements religieux : monastères, presbytères et cathédrales. Bien qu'elles fussent surtout destinées à former des clercs, elles n'excluaient pas les laïcs. D'ailleurs, comme on pouvait, après les avoir fréquentées, rentrer dans le monde et se marier, leur action n'était pas limitée aux seuls milieux ecclésiastiques.

Une école de ce genre se forma très tôt auprès de l'église métropolitaine de Paris, consacrée à Notre Dame. Elle se tenait sur le parvis même de la cathédrale. C'était l'évêque qui nommait les maîtres et qui contrôlait l'enseignement par l'intermédiaire de son chancelier.

Pendant longtemps, cette école ressembla à toutes celles qui existaient auprès des autres cathédrales du pays. Mais, à partir du XIIe siècle, un ensemble de circonstances vint lui donner un éclat extraordinaire qui la mit hors de pair, et ainsi prit naissance un type d'organisation extrêmement original, que l'antiquité n'avait pas connu c'est l'Université de Paris.

La première de ces causes fut tout accidentelle dans les premières années du XIIe siècle, Abélard vint enseigner à Paris. Nous avons aujourd'hui quelque peine à nous représenter ce que fut Abélard pour ses contemporains. Comme le dit un de ses biographes, il est peu d'hommes qui aient aussi complètement connu toutes les joies de la gloire ; son action sur son temps ne peut être comparée qu'à celle de Voltaire sur le XVIIIe siècle. C'est qu'il personnifiait tout ce que le Moyen Age aimait : la dialectique brillante, la foi raisonneuse, ce curieux mélange d'ardeur religieuse et d'enthousiasme scientifique qui caractérise cette époque. Aussi, dès qu'il se fut établi à Paris, il y attira des milliers et des milliers d'étudiants. Tout naturellement, Paris participa du prestige qui se dégageait de sa personne et de son enseignement. C'est vers Paris que la population studieuse de toute l'Europe prit l'habitude de se diriger, et, une fois que cette émigration périodique fut entrée dans les mœurs, elle survécut à la cause qui l'avait d'abord déterminée.

Mais une autre cause, plus durable, contribua à fixer ce mouvement. Le XIIe siècle est le moment où la vie politique française commence à s'organiser et à se centraliser. Sous les Carolingiens, la cour était ambulante et se déplaçait au gré des événements. Sous les Capétiens directs, sans abandonner tout d'un coup cette habitude, elle élut de plus en plus fréquemment domicile à Paris, qui devint définitivement la capitale du royaume. Pour se mettre à la hauteur de son rôle, Paris s'enrichit de palais, de monuments, et acquit ainsi une puissance d'attraction d'autant plus efficace qu'elle était sans contrepoids, car nulle ville n'était alors, en Europe, en état de lui faire concurrence. Les

étudiants eurent donc une raison de plus pour affluer à Paris de tous les pays du monde chrétien.

Ils vinrent même en si grand nombre que la seule école de Notre-Dame devint insuffisante pour les contenir. Il fallut autoriser des maîtres particuliers à ouvrir des écoles en dehors de la cathédrale. Ils enseignaient dans des maisons privées, à leur domicile. Primitivement, l'autorité diocésaine, pour les maintenir plus facilement sous son contrôle, les obligeait à résider à l'intérieur de l'île que forment les deux bras de la Seine et dont la cathédrale occupe encore aujourd'hui le centre. Mais, à mesure qu'ils se multiplièrent, ils s'affranchirent de cette obligation, passèrent les ponts et vinrent s'établir, hors de l'île, sur la rive gauche du fleuve. Plus ils s'éloignaient de la cathédrale, plus il leur était facile de se libérer de la sujétion où les tenait l'évêque. Primitivement, ils n'étaient qu'une annexe de la cathédrale ; en cette qualité, ils étaient soumis à la discipline ecclésiastique. Mais, une fois émancipés de cette tutelle, ils prirent conscience de leurs intérêts propres. Des idées et des aspirations nouvelles se firent jour, qui répondaient à cette situation nouvelle. Pour défendre ces intérêts et ces idées, ils se rapprochèrent les uns des autres et s'associèrent. La forme normale de l'association était alors la corporation. Ils formèrent donc, avec leurs étudiants, une corporation, une *Universitas* ; ce mot était le terme technique pour désigner tout groupement corporatif. Ainsi naquit l'Université de Paris : c'était la corporation des maîtres et des étudiants parisiens.

L'Université de Paris ne fut donc pas l'œuvre d'un jour. Elle ne fut pas créée à une date déterminée, par un acte de volonté. Peu à peu, des liens se nouèrent entre tous les maîtres qui enseignaient sur la rive gauche de la Seine, mais sans qu'il soit possible de dire à quel moment le corps se trouva constitué. L'Université de Paris n'avait même pas cette unité qui vient d'un habitat commun. Chaque maître louait le local où il enseignait. Quand la corporation avait à délibérer sur une affaire commune, elle s'assemblait tantôt dans une église et tantôt dans une autre.

Cependant, avec le temps, cette masse, primitivement amorphe, fut amenée, par la force des choses, à s'organiser. Elle se donna un chef, le recteur, qui la représentait au dehors, dans les rapports avec les pouvoirs publics. Comme tous les maîtres n'enseignaient pas les mêmes disciplines, ceux qui professaient sur les mêmes matières se rapprochèrent plus étroitement les uns des autres et formèrent, au sein de la corporation totale, des groupements particuliers. Ce furent les facultés : arts libéraux, droit, médecine, théologie. D'autre part, comme étudiants et maîtres étaient de nationalités différentes, ils se groupèrent par nations. Il y avait quatre nations : la nation de Normandie qui comprenait les Normands et les Bretons ; la nation de Picardie (les Picards et les Wallons) la nation d'Angleterre (Anglais, Allemands et Suédois) enfin la nation de France pour tous les universitaires de race latine.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, apparurent les collèges.

A l'origine, les étudiants habitaient dans des sortes d'hôtelleries, appelées *hospitia*, qui appartenaient aux différentes nations. Chaque *hospitium* était administré par un principal, sorte de *primus inter pares*, élu par les pensionnaires de la maison. Mais il y avait à Paris un très grand nombre d'étudiants trop pauvres pour être logés dans une de ces hôtelleries. Des personnes cha-

ritables eurent l'idée de fonder pour eux des sortes d'hospitia où, grâce à une dotation convenable, ils pourraient être hébergés gratuitement. Ces hospitia dotés et gratuits, ce furent les collèges. Ce n'étaient donc, à l'origine, que des pensionnats, et qui ne recevaient que des boursiers ; l'enseignement continuait à être donné au dehors. Mais, à l'expérience, on s'aperçut que cette organisation offrait de grands avantages et qu'il y avait intérêt à la généraliser. Dans les collèges, l'étudiant était surveillé ; ce qui était une garantie pour les familles. Aussi prirent-elles l'habitude de faire entrer leurs enfants dans les collèges, en qualité de pensionnaires payants. L'Université elle-même favorisa le mouvement ; elle y trouvait le moyen de prévenir les désordres de toute sorte dont les étudiants étaient coutumiers et qui lui suscitaient à chaque instant des difficultés avec le pouvoir civil. Un jour vint où, pour cette raison, elle fit de la résidence dans les collèges une obligation stricte pour les plus jeunes de ses étudiants, c'est-à-dire pour les étudiants de la Faculté des Arts. Tout naturellement, les maîtres suivirent leurs élèves ; ils vinrent enseigner dans les collèges, puisque les étudiants y étaient réunis. Et ainsi la physiologie de l'Université se trouva assez gravement modifiée. Primitivement, elle était formée par une masse inorganique de maîtres indépendants les uns des autres et sans hiérarchie d'aucune sorte ; désormais, elle fut une constellation de collèges entre lesquels élèves et maîtres furent répartis. C'est le collège qui devint l'unité scolaire et, à l'intérieur du collège, les élèves furent distribués systématiquement en classes, selon leur âge et leur degré de culture.

Cette organisation fut le modèle que reproduisirent, sans modifications essentielles, toutes les universités qui se formèrent ensuite, tant en France que dans les autres pays d'Europe. Toutes furent faites à l'image de l'Université de Paris ; elles en furent comme des filiales. Aussi disait-on de l'Université de Paris qu'elle était la mère des universités, mater *universitatum*. Il y a plus : la plupart des institutions qu'elle créa ainsi se retrouvent encore aujourd'hui, sous des formes diverses, dans les universités des deux Mondes.

Mais l'Université de Paris ne fut pas seulement créatrice d'institutions : elle fut le siège d'une vie intellectuelle d'une extraordinaire intensité. La discipline qu'on y enseignait de préférence à toutes les autres, et presque à l'exclusion des autres, c'était la dialectique : elle était considérée comme l'art par excellence, la méthode qui résolvait tous les problèmes. Aujourd'hui, la dialectique nous fait l'effet d'une discipline singulièrement aride et sèche. Mais les questions auxquelles elle était alors appliquée, étaient celles-là mêmes qui tenaient le plus au cœur des hommes : c'étaient les questions vitales de la foi et les grands problèmes que, de tout temps, s'est posés la pensée humaine. Par la dialectique, on entendait fonder une philosophie qui servît de base à la religion. Aussi la docte population de la Montagne Sainte-Genève suivait-elle avec passion les grands débats qui illustrèrent alors l'Université de Paris. De là, pour celle-ci, un prestige incomparable, qui ne tarda pas à en faire une grande puissance morale avec laquelle le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique furent souvent obligés de compter.

[Retour à la table des matières](#)

II. *La Renaissance*. - Cette grande époque finit à la Renaissance. A partir de ce moment, l'Université entra dans une période de décadence qui dura plusieurs siècles.

Une université, c'est, avant tout, un foyer de vie scientifique, un organe de haut enseignement. Ce qui avait fait l'éclat de l'Université de Paris au Moyen Age, c'est que les grands problèmes qu'agitait la science du temps y étaient traités et qu'ils inspiraient à tous, maîtres et élèves, une ardente curiosité. Mais, dans le cours du XVI^e siècle, par suite de changements survenus dans les conceptions pédagogiques, cette ardeur scientifique s'éteignit.

C'est le moment où la direction de la jeunesse française passa de l'Université à une congrégation religieuse, habile et puissante, la fameuse Société de Jésus. Aussitôt que les jésuites eurent été autorisés à ouvrir des collèges, ils eurent tôt fait d'enlever à l'Université la majeure partie de sa population scolaire. Or, les jésuites avaient pour toute espèce d'enseignement scientifique un éloignement systématique. Dans leurs collèges, il n'était question ni de mathématiques, ni de physique, ni de sciences de la nature. C'est l'étude des lettres anciennes qui prit toute la place laissée libre par la dialectique discréditée. Et sans doute les langues et les littératures de l'antiquité pouvaient être traitées comme objet de science, comme une matière d'investigations et de découvertes à faire. On pouvait s'en servir pour reconstituer, dans leur originalité, ces civilisations disparues, en faire l'histoire, rechercher les idées, les sentiments dont elles procédaient. Mais les sciences historiques étaient aussi étrangères à l'enseignement des jésuites que les autres sciences. Pour eux, les écrits des Grecs et des Latins n'étaient guère que des modèles de style qu'il fallait offrir à l'imitation des élèves. L'art d'écrire était considéré par eux comme l'art par excellence. Cultiver le goût passait pour être l'objectif essentiel de l'éducation intellectuelle et l'étude de l'antiquité classique n'était que le moyen d'atteindre ce but. Soit spontanément, soit pour satisfaire les goûts publics, les maîtres de l'Université adoptèrent, de leur côté, cette même pédagogie qui réussissait ; ils y mirent seulement, dans la pratique, plus de mesure et de discrétion.

Dans ces conditions, la matière même d'un haut enseignement faisait complètement défaut. Car il n'y a pas d'École supérieure du goût. Sans doute, l'art d'écrire peut et doit être méthodiquement cultivé par une gymnastique appropriée. Mais cette culture ne peut se poursuivre utilement que pendant un temps assez court : un moment arrive vite où elle a produit tous les résultats qu'on en peut attendre. Les seuls progrès qui soient ensuite possibles, sont ceux qui résultent de l'âge et de la maturation spontanée de l'esprit. Le maître, l'enseignement sont de plus en plus impuissants sous ce rapport ; tout ce qui peut être transmis par les voies proprement scolaires est désormais acquis. Si donc l'enseignement n'a pas d'autre objectif, il s'arrête. Voilà pourquoi, dans les collèges des jésuites comme dans les collèges de l'Université, la classe de rhétorique marquait le degré le plus élevé de l'enseignement. Le bon élève de

rhétorique n'avait, pour ainsi dire, plus rien à apprendre. Son éducation intellectuelle était terminée.

Certes, il serait injuste de méconnaître tout ce que la France a dû à cet enseignement. La finesse, le sens de l'homme et des mobiles complexes qui le mènent, l'esprit de nuance et de modération, sont des qualités que cette pédagogie contribua certainement à développer en nous. Il n'en reste pas moins que, à partir de ce moment, l'Université cesse d'être ce qu'elle avait été au Moyen Age : un grand foyer d'activité intellectuelle. La science ne s'arrêta pas pour autant ; car elle ne dépend pas directement du système scolaire ; elle est, avant tout, l'œuvre des grands savants, et le XVII^e siècle, comme le XVIII^e, fut riche en savants, en penseurs de tout ordre. Descartes, qui fut, d'ailleurs, un élève des jésuites, et un élève reconnaissant, exprime le XVII^e siècle, non moins que les grands écrivains du temps. Mais l'Université ne participa pas à cette vie scientifique. Non seulement elle ne la dirigea pas, mais elle s'en désintéressa. Le cartésianisme, par exemple, ne pénétra que tardivement les collèges universitaires, et les collèges des jésuites lui furent encore plus longtemps réfractaires : tout ce que nous appelons aujourd'hui enseignement supérieur était exclu des uns et des autres. Comme on ne pouvait pas se passer de médecins d'avocats, de magistrats, de prêtres, les Facultés de médecine, de droit, de théologie subsistaient toujours. Mais ce n'étaient que des écoles professionnelles, qu'aucun haut idéal n'animait. Aussi ne menèrent-elles pendant deux siècles qu'une vie médiocre et languissante ⁶.

[Retour à la table des matières](#)

III. *La période révolutionnaire et la période napoléonienne*. - On pourrait croire que la Révolution française détermina un réveil des Universités,

Les hommes qui avaient préparé la Révolution et ceux qui la firent avaient, dans la science et dans son efficacité, une foi sans limites. C'est à l'ignorance qu'ils attribuaient, en grande partie, les maux dont souffraient les sociétés européennes, et c'est de la science qu'ils attendaient la régénération de l'humanité. Dès lors, n'était-il pas naturel qu'ils s'employassent de toutes leurs forces à constituer des centres de vie scientifique où la science pût être cultivée pour elle-même et d'où elle pût rayonner sur le pays tout entier ? Et, ainsi, on eût vu renaître le haut enseignement et se reconstituer - sous le même nom ou sous un nom différent, il n'importe - des Universités nouvelles, qui eussent été pour la science et par elle ce que les Universités du Moyen Age avaient été par la dialectique et pour la foi.

Condorcet rédigea dans cet esprit un projet qui retint, pendant longtemps, l'attention des assemblées révolutionnaires. Cependant ce fut une conception différente qui triompha. Parmi ceux qui réclamaient avec le plus de force que l'enseignement prît enfin un caractère scientifique, beaucoup estimaient

⁶ Il y eut cependant un établissement d'enseignement supérieur qui se constitua au XVI^e siècle : ce fut le Collège de France dont il sera question plus loin (deuxième partie, chap. 1er). Mais justement le Collège de France est né en dehors de l'Université et, d'ailleurs, il en est encore indépendant. Et s'il est né, c'est précisément parce que l'Université était alors réfractaire à tout ce qui est haut enseignement.

surtout les sciences en raison de leur utilité pratique. La culture scientifique n'apparaissait comme nécessaire que dans la mesure où elle était la condition d'une culture professionnelle. Sous l'influence de ces idées, la Convention finit par admettre que le haut enseignement devait s'organiser sur la base des fonctions et des professions. Au lieu de chercher à rapprocher dans un même faisceau solidaire les diverses disciplines humaines, elle décida que les Écoles supérieures seraient spécialisées, que chacune serait distincte et indépendante des autres et qu'il y en aurait autant que de professions différentes qui réclament une préparation scientifique. Ainsi furent créés successivement, le Muséum pour l'enseignement de l'histoire naturelle prise dans toute son étendue et « appliquée particulièrement à l'avancement de l'agriculture, du commerce et des arts » ; l'École polytechnique ; l'École normale ; trois Écoles de santé ; l'École des langues orientales vivantes.

De l'Université de Paris, comme des autres Universités qui s'étaient constituées en France à l'imitation de la première, il n'était plus question. Le nom même qui avait servi à les désigner était aboli. Et, sans doute, il ne saurait être question de méconnaître les glorieux services que certaines des institutions nouvellement créées ont rendus au pays. Des écoles, comme le Muséum, l'École polytechnique, l'École normale supérieure, ont contribué, pour une large part, au bon renom scientifique de la France par les écrivains ou les savants qu'elles ont formés. Mais quoi qu'on pense de cette organisation, elle différerait radicalement de celle qu'avait connue le Moyen Âge. C'était le principe de la spécialisation professionnelle qui se substituait à l'unité encyclopédique que l'Université médiévale avait aspiré à réaliser ⁷.

Ce sont les mêmes idées qui inspirèrent la pédagogie napoléonienne. Napoléon 1er n'était pas de ces hommes qui ont le culte de la science et du rôle qu'elle doit normalement remplir dans la vie générale d'un grand pays. Pour lui, les différentes sciences n'étaient que des instruments professionnels, et c'est seulement à ce titre qu'il leur assignait une place dans l'enseignement supérieur. En vertu de ce principe, il maintint les écoles spéciales de la Convention ; il donna seulement un autre nom à certaines d'entre elles : les écoles de droit et de médecine furent appelées facultés. De plus, il créa, dans les villes chefs-lieux de ses Académies, deux nouvelles écoles spéciales ou facultés ; celle des sciences et celle des lettres. A vrai dire, ces deux facultés auraient pu devenir des centres d'une vie intellectuelle désintéressée ; mais, précisément parce qu'elles ne préparaient à aucune profession déterminée, Napoléon ne leur assigna aucun rôle intellectuel. C'étaient des jurys d'examen, que composaient d'ordinaire les professeurs du lycée voisin ; leur fonction devait être de contrôler les connaissances des élèves qui venaient de terminer leurs études secondaires, et de conférer des grades, beaucoup plus que de donner un enseignement proprement dit.

⁷ Cette conception des Écoles spéciales n'a pas disparu et, aujourd'hui encore, elle subsiste à côté de la conception contraire que représentent nos universités reconstituées. Nous avons, en dehors de l'Université, nombre d'écoles spéciales (V. plus bas, [Préambule de la 2e partie: Introduction](#)). Notre haut enseignement est partagé entre ces deux tendances.

Nous n'entendons pas, d'ailleurs, instituer ici un débat doctrinal, qui ne serait pas à sa place, sur les universités et les Écoles spéciales. Il est très possible que les deux systèmes, loin de s'exclure, se complètent et qu'il y ait lieu de faire à chacun la place qui lui revient.

Pendant les deux premiers tiers du XIXe siècle, cette situation resta sans changements essentiels : à côté d'écoles techniques, il y avait des écoles sans élèves (facultés des lettres et des sciences). Ces dernières, pour pouvoir vivre, durent remplacer les étudiants qui leur manquaient par un public d'une autre sorte ; elles s'adressèrent aux gens du monde, aux hommes cultivés, désireux de ne pas perdre tout contact avec les choses de l'esprit. Malheureusement, pour retenir des auditoires que les austérités de la science eussent vite rebutés, il fallut que les leçons se fissent attrayantes. L'éloquence remplaça trop souvent la méthode et la rigueur. Et, sans doute, il s'en faut que cet enseignement quelque peu oratoire ait été sans utilité et sans grandeur. Des orateurs comme Villemain, Cousin, Guizot, exercèrent, du haut de leurs chaires, une influence considérable sur l'esprit de la France et même de l'Europe. En dehors de ces noms illustres, les facultés des lettres et des sciences comptèrent alors nombre d'hommes de la plus haute valeur. Certains des cours qui y furent professés sont devenus ensuite des livres classiques qui honorent la science française, comme la *Cité antique*, de Fustel de Coulanges, *La famille*, de Paul Janet, *Les moralistes sous l'Empire Romain*, de Martha, etc. Au même moment, un grand mouvement scientifique se produisait, auquel les facultés des sciences apportaient une importante contribution. Mais ce qui manquait, c'était de grands et puissants ateliers de travail scientifique où, par la collaboration anonyme des maîtres et des élèves, l'œuvre de science put se poursuivre d'une manière collective et ininterrompue. Pour cela, il fallait un haut enseignement fortement organisé.

[Retour à la table des matières](#)

IV. *La Troisième République et la restauration des universités*. - Ce sera l'honneur de la Troisième République d'avoir créé cette organisation, en restaurant les universités.

Déjà, au cours du XIXe siècle, le besoin de rénover notre enseignement supérieur s'était affirmé à plusieurs reprises. A la fin du second empire, un homme se rencontra, dans les conseils mêmes du gouvernement, qui entreprit de donner un corps à ces aspirations : ce fut Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869. A son nom se rattachent d'importantes réformes dont nous aurons à parler plus loin. Mais Duruy ne fut que l'initiateur de ce mouvement qu'il ne peut mener à son terme. C'est seulement après 1870 que l'entreprise put être conduite avec la méthode et la persévérance qui étaient nécessaires pour en assurer le succès.

On était au lendemain de la défaite. Tous les bons citoyens n'avaient qu'une pensée : refaire le pays. Peut le refaire, il fallait d'abord l'instruire. Une société qui aspire à se gouverner elle-même a, avant tout, besoin de « lumières ». Une démocratie serait infidèle à son principe si elle n'avait pas foi dans la science. Aussi les années qui suivirent la guerre furent-elles une belle période d'ardeur intellectuelle. Constituer des centres de haute culture où la science trouverait tout ce qui lui est nécessaire pour s'élaborer et d'où elle pourrait se répandre sur le reste de la nation, telle fut la tâche que l'on s'assigna.

Les écoles spéciales des régimes précédents ne pouvaient remplir ce rôle. Elles vivaient trop à l'étroit dans le cadre exigu où elles étaient tenues de se renfermer ; de plus, asservies aux exigences professionnelles, elles n'avaient pas l'indépendance que réclame l'activité scientifique. Au lieu de séparer par des cloisons artificielles les différentes disciplines humaines, il fallait les rapprocher, les mettre en contact aussi intime que possible, leur faire prendre conscience de leur unité et de l'œuvre complexe à laquelle elles collaborent. La vie intellectuelle ne peut être intense qu'à condition de se concentrer : pour elle, la dispersion, c'est la mort. Pour donner aux esprits le goût des grandes choses, il faut élargir leur horizon. Il fallait donc rapprocher les écoles spéciales, et, pour les arracher à leur spécialisation, en faire les parties d'un même tout, d'une école vraiment encyclopédique. Or, l'école encyclopédique a un nom dans l'histoire, c'est l'Université. La restauration, sous des formes nouvelles, des anciennes Universités apparut ainsi comme le moyen d'atteindre le but poursuivi.

Le plan une fois conçu, on mit à le réaliser une suite, une persévérance que rien ne lassa. Deux ministres, en particulier, attachèrent leurs noms à cette réforme : c'est Jules Ferry et René Goblet. Mais le rôle le plus considérable revient à deux administrateurs éminents qui se succédèrent à la direction de l'enseignement supérieur français, Albert Dumont et Louis Liard, depuis recteur de l'Université de Paris, et qui vient de mourir. C'est ce dernier qui donna, aux universités reconstituées, leur organisation définitive. Nous ne raconterons pas en détail l'histoire de cette grande entreprise, les péripéties diverses par lesquelles elle passa, les résistances auxquelles elle se heurta, la patience et l'énergie qu'il fallut pour triompher de ces résistances. Le résultat seul importe, et ce résultat, c'est une grande œuvre, qui sera la gloire du gouvernement républicain. C'est cette œuvre que nous allons analyser.

Organisation générale de l'université de Paris

[Retour à la table des matières](#)

I. *Le cadre extérieur de la vie universitaire. La Sorbonne.* - Pour l'organisme nouveau qu'il s'agissait de créer, il fallait un cadre nouveau. Les vieux édifices, bâtis au XVII^e ou au XVIII^e Siècle, ne pouvaient servir à abriter la vie nouvelle, infiniment plus intense et plus complexe, qu'on se proposait d'éveiller. Une transformation était nécessaire.

Un plan radical et rationnel eût été de faire table rase du passé et d'établir l'Université restaurée hors des murs, à la campagne, au centre d'un vaste terrain sur lequel elle eût pu se développer progressivement au fur et à mesure qu'elle eût éprouvé le besoin de s'agrandir. Mais cette conception eût froissé tant de traditions respectables qu'elle ne vint à l'esprit de personne. Depuis le XII^e siècle, la vie intellectuelle et scolaire de Paris avait son siège sur la rive gauche de la Seine, sur les flancs de la Montagne Sainte-Geneviève ; c'est là qu'avait enseigné Abélard ; c'est là, tout près du fleuve, que se trouve encore la fameuse rue du Fouarre, où les maîtres de la Faculté des Arts tenaient jadis leurs écoles ; plus loin, on rencontre l'église Saint-Julien-le-Pauvre, où s'est tant de fois assemblée la vieille Université. Tout ce quartier était, depuis tant d'années, le pays des études, « le pays latin », comme on disait jadis, qu'il ne paraissait pas possible de le déposséder sans injustice. C'est donc à l'intérieur même de ce quartier qu'on dut chercher les agrandissements nécessaires.

Le terrain occupé par l'Université n'est pas d'un seul tenant, mais les principaux bâtiments universitaires sont peu éloignés les uns des autres, et ils sont tous groupés autour d'un même centre, qui est la Sorbonne.

Fondée en 1303 par Robert de Sorbon, la Sorbonne fut primitivement un collège de théologiens. Quand, en 1627, Richelieu la fit rebâtir à ses frais, il lui laissa le même caractère, qu'elle conserva jusqu'à la Révolution. Toutefois, à partir du XVI^e siècle, le mot de Sorbonne avait pris une autre acceptation. Par suite du dépérissement des autres Facultés, la Faculté de théologie avait fini par être considérée comme la partie éminente de l'Université. Sorbonne et Université étaient devenus termes à peu près synonymes. Quand Rabelais s'en prend aux gens de la Sorbonne, « aux Sorbonnards, Sorbonnicoles, etc. », c'est l'Université du Moyen Age tout entière qu'il a en vue. Ce passé la prédestinait, par conséquent, au rôle qu'elle remplit actuellement, et que, d'ailleurs, elle remplissait depuis le premier Empire.

Mais, pour la mettre à la hauteur de sa mission nouvelle, on dut la transformer. Tous les anciens bâtiments furent abattus, sauf l'Église, élevée par Richelieu et où se trouve son tombeau. Cette Église a été incorporée, sans aucune modification, à la construction nouvelle, avec laquelle elle s'harmonise merveilleusement. Dressée sur une sorte de perron, elle domine, comme autrefois, la cour d'honneur, dont le dessin général a été très heureusement respecté. En même temps, la Sorbonne a été étendue de tous les côtés ; elle forme maintenant un vaste rectangle de 21 000 mètres carrés, surface triple de celle qu'occupait la Sorbonne de Richelieu.

Un des corps de bâtiments qui la composent est affecté aux services centraux de l'université : cabinet du recteur, ses bureaux, salons de l'université, salle du conseil, salles des commissions, etc. C'est là aussi que se trouve le grand amphithéâtre, qui n'appartient à aucune Faculté en particulier, mais qui constitue la chose commune de l'université. Il peut contenir 3 000 auditeurs. C'est peut-être la plus grande salle de cours qui existe au monde. Sur la paroi du fond, au-dessus de l'estrade, se trouve une grande composition allégorique de Puvis de Chavannes, qui est généralement considérée comme le chef-d'œuvre du maître ⁸.

[Retour à la table des matières](#)

II. *Constitution de l'université*. - Il ne faut pas se représenter une université française sur le modèle des universités anglaises, ni surtout des universités américaines.

En Amérique, l'Université comprend une multitude d'établissements scolaires, d'ordre et de degré différents.

Il en est qui sont de simples écoles secondaires ; l'enseignement qu'on y donne ne se distingue pas de celui qui est donné dans nos lycées. Ce sont les collèges *d'undergraduates*. Les élèves s'y préparent à la haute culture, plus qu'ils ne la reçoivent. C'est seulement en sortant du collège qu'ils acquièrent le grade de bachelier qui en fait de véritables étudiants de l'université. A côté de ces établissements, il en est d'autres qui ressemblent identiquement à nos facultés de droit, de médecine, des lettres et des sciences dont il sera question plus loin. Enfin, on y compte parfois une très grande diversité d'écoles techniques et professionnelles.

⁸ Voici la description qu'en a donnée l'auteur lui-même : « Dans la clairière d'un bois sacré, assise sur un bloc de marbre, la Sorbonne ; à ses côtés, deux génies, porteurs de palmes ; à ses pieds, une source jaillissante. A droite, les Lettres, l'Éloquence debout, la Poésie, représentées par les Muses éparses, en diverses attitudes sur le gazon ; l'Histoire et l'Archéologie fouillant les entrailles du passé ; la Philosophie discutant le mystère de la vie et de la mort. A gauche, les Sciences : la Géologie, la Physiologie, la Botanique, la Chimie, symbolisées par leurs attributs ; la Physique entrouvrant ses voiles devant un essaim de jeunes gens qui lui offrent, comme prémisses de leurs travaux, une flamme d'électricité ; à l'ombre d'un bosquet, la Géométrie méditant sur un problème ».

D'ailleurs, la Sorbonne tout entière, salons, salles de cours, parois des galeries, est décorée de très belles œuvres d'art. Il y aurait tout un livre à faire sur l'Art à la Sorbonne (V. sur ce point Liard, *L'Université de Paris*, p. 109 et suiv.).

L'Université de Paris et, plus généralement, les universités françaises ne présentent pas la même diversité. D'abord, en France, les établissements d'enseignement supérieur sont très nettement distingués des établissements d'enseignement secondaire, lycées et collèges. Ils n'ont ni la même discipline ni la même organisation. Quant aux écoles techniques spéciales, elles sont, pour la plupart, en dehors de l'université. Sans doute, l'université ne se désintéresse pas des applications de la science ; on verra que l'Université de Paris confère des diplômes d'ingénieurs-chimistes, qu'elle possède un enseignement théorique et pratique d'aviation ; plusieurs universités provinciales ont des écoles d'électricité, de brasserie, etc. Cependant, on considère qu'en principe le rôle fondamental de l'université est plutôt la culture désintéressée de la science que la recherche de ses conséquences pratiques. Certaines de ses facultés sont, en un sens, des écoles professionnelles ; c'est le cas, notamment, de la médecine et du droit. Mais les professions auxquelles elle prépare supposent une forte culture scientifique. L'Université est, avant tout, un foyer de vie spéculative.

Elle est formée par l'union, la fédération de cinq écoles ou facultés, qui existaient déjà antérieurement, mais isolées les unes des autres : Faculté des lettres, des sciences, du droit, de la médecine, et École supérieure de pharmacie. A cet organisme, déjà complexe, un organe nouveau est venu s'ajouter en 1904 : c'est l'École normale supérieure. Chacune de ces facultés ou écoles garde, à l'intérieur de l'Université, son individualité et son autonomie. Chacune a son chef particulier (doyen pour les facultés, directeur pour les écoles). Les doyens, comme les directeurs, sont nommés par le ministre, mais sur la présentation de leurs collègues⁹, et il n'y a guère d'exemple que la proposition faite par la faculté ou l'école ne soit pas ratifiée par le ministre. Le doyen (ou le directeur) est assisté, dans sa tâche administrative, par un conseil qui comprend tous les professeurs titulaires. Ce conseil administre les biens propres de la faculté, présente au choix du ministre les candidats aux chaires magistrales, donne son avis sur toutes les questions qui concernent l'enseignement.

Mais l'Université est tout autre chose qu'une simple juxtaposition des facultés et écoles qui la composent. Elle est un tout naturel. De même que la science est une malgré la diversité des sciences particulières, il y a, entre les écoles où s'enseignent les différentes sciences humaines, unité d'aspirations et solidarité d'intérêts : c'est cette unité et cette solidarité qu'exprime l'Université. Elle a donc une fonction propre, distincte de celles qui incombent aux écoles spéciales dont elle est composée.

L'organe de cette fonction, c'est le Conseil de l'Université. Ses attributions sont multiples. C'est lui qui administre le patrimoine commun de l'Université, et ce patrimoine a singulièrement grossi depuis que les universités sont reconstituées. Outre que l'État français a augmenté dans des proportions considérables sa contribution annuelle aux dépenses de l'Université, la Ville de Paris, des États étrangers, des associations privées, de simples particuliers ont fondé des chaires, des cours, des bourses pour les étudiants, des dotations destinées à faciliter le travail scientifique, à élever des constructions nouvelles,

⁹ Il y a une exception pour le directeur et le sous-directeur de l'École normale, qui sont nommés sur une liste de présentation, établie, non par les professeurs de cette École mais par le Conseil de l'Université.

etc. Tous les ans, jusqu'à la guerre actuelle, des noms nouveaux venaient s'inscrire sur les tables de marbre, qui, sous le grand hall de la Sorbonne, commémorent le souvenir des bienfaiteurs de l'Université. C'est le même Conseil qui établit le budget annuel et qui contrôle l'emploi des fonds. Il veille à l'organisation générale des enseignements et à leur coordination. Il représente les intérêts généraux du corps contre le particularisme possible d'une faculté ou d'une école. Enfin, c'est à lui qu'il appartient d'assurer le respect de l'ordre et de la commune discipline dans l'Université tout entière.

Il comprend, sous la présidence du recteur, deux sortes de membres : 1° les doyens des facultés, le directeur de l'École de pharmacie, le directeur et le sous-directeur de l'École normale, qui sont membres de droit ; 2° deux représentants de chaque école ou faculté élus par leurs collègues ¹⁰. Comme, en fait, les doyens et les directeurs sont désignés au choix du ministre par une élection, on voit que le Conseil ne comprend que des membres élus, à l'exception du recteur.

Cette situation du recteur ¹¹ demande à être bien comprise ; car elle tient à une particularité essentielle des universités françaises.

Les corporations universitaires du Moyen Age étaient des groupements privés, comparables à tous les corps de métier ; elles ne relevaient pas directement des pouvoirs publics. Cette indépendance n'est pas moins nécessaire aux universités nouvelles, car la science, qu'elles ont pour charge de cultiver et d'enseigner, ne peut se passer de liberté. Aussi jouissent-elles d'une large autonomie : les conseils qui les administrent ou sont formés par l'ensemble même des professeurs (Conseil de chaque Faculté), ou sont désignés presque totalement par l'élection (Conseil de l'Université).

Mais, d'un autre côté, la France est un pays politiquement et moralement unifié. Depuis le XVIIIe siècle, c'est chez nous un principe que l'enseignement est et doit être une chose essentiellement nationale. On ne pouvait donc laisser chaque Université résoudre à sa façon les questions les plus graves de l'éducation publique ; il fallait que des règles générales fussent posées et que l'action de l'État pût s'exercer de manière à prévenir tout particularisme excessif. C'est par l'intermédiaire du recteur que s'établit la liaison nécessaire entre l'Université et les pouvoirs publics. Le recteur représente l'État auprès de l'Université ; il a pour mission de veiller à l'application des lois et des règlements généraux. Voilà pourquoi il est nommé par le gouvernement et préside de droit le Conseil de l'Université ¹².

¹⁰ Seule, l'École normale, représentée par son directeur et son sous-directeur, n'a pas de délégués élus. On en dira plus loin les raisons.

¹¹ A Paris, le recteur porte le titre de vice-recteur. C'est que, en vertu d'une vieille tradition, le ministre de l'Instruction publique est considéré comme le recteur de l'Université de Paris. En fait, le ministre n'exerce jamais la fonction rectorale.

¹² Dans l'organisation napoléonienne, les facultés et écoles supérieures faisaient partie, comme les lycées et tous les autres établissements d'instruction publique, d'unités administratives appelées *Académies* ; à la tête de chaque académie se trouvait un recteur représentant du ministre. Lorsqu'on a créé les universités on a gardé ce cadre administratif et l'autorité du recteur s'étend toujours, dans son ressort académique, sur les trois ordres d'enseignement : supérieur, secondaire et primaire.

Là, d'ailleurs, ne se borne pas son rôle. En même temps, il représente, auprès de l'État, l'Université qu'il dirige il en fait connaître les besoins et il en défend les intérêts président du Conseil de l'Université, il est chargé d'exécuter les décisions que cette assemblée prend dans les limites de ses pouvoirs. Il remplit ainsi deux fonctions qui, théoriquement, paraissent se contredire ; mais, dans la pratique, elles se concilient sans peine grâce à l'esprit dont sont animées nos universités, grâce à la confiance que leur fait le gouvernement républicain, grâce enfin à l'autorité morale des recteurs, qui sont, à de très rares exceptions près, d'anciens professeurs d'université.

[Retour à la table des matières](#)

III. *Les professeurs.* - L'Université ainsi réorganisée se fit très vite une vie scientifique et scolaire dont l'exceptionnelle intensité n'a pas été dépassée aux plus belles époques du Moyen Age.

Et d'abord le nombre des maîtres et des enseignements professés s'est accru avec une extrême rapidité.

Pendant l'année scolaire 1882-1883, l'Université de Paris ne comptait encore que 145 maîtres de tout ordre ¹³.

En 1903, vingt ans après, ce chiffre s'élevait à 242, à 274 en 1904, à 320 en 1909, à 353 en 1913 ; et dans ce nombre ne sont pas compris 30 chargés de cours de clinique annexes. Si l'on fait entrer en ligne de compte, à côté des maîtres qui enseignent, les chefs de travaux, chefs de laboratoires, chefs de cliniques, prosecteurs, préparateurs, tous ceux, en un mot, qui, à un titre quelconque, participent au travail scientifique de l'Université, l'ensemble du personnel atteint le chiffre d'environ 700.

Les maîtres ne portent pas tous le même titre. On distingue parmi eux des professeurs titulaires, des chargés de cours et des maîtres de conférences (les deux titres ont sensiblement la même valeur), des agrégés.

Primitivement, les professeurs titulaires se distinguaient des chargés de cours et des maîtres de conférences par la plus haute importance attribuée à leur enseignement. Les disciplines qu'ils étaient chargés de professer passaient pour particulièrement fondamentales ; pour cette raison, leur enseignement était qualifié de magistral. Les enseignements confiés aux chargés de cours et aux maîtres de conférences étaient considérés comme moins essentiels à la vie de l'Université. Mais cette différence entre enseignement magistral et non magistral tend de plus en plus à s'effacer. Aujourd'hui, ces deux sortes de maîtres ne se distinguent plus guère que par leur âge et leur inégale autorité scien-

¹³ Les professeurs chargés temporairement de remplacer un maître en congés ne sont pas compris dans ce chiffre ni dans ceux qui suivent. Le nombre des maîtres, ainsi établi, donne donc exactement le nombre des enseignements professés.

Pour rendre tous ces chiffres comparables, nous n'avons pas fait entrer en compte les professeurs de la Faculté de théologie protestante, cette Faculté ayant cessé d'appartenir à l'Université à partir de 1904.

tifique. Les chargés de cours et les maîtres de conférences sont, en général, plus jeunes ; leur situation est une situation de début. Le titulariat est le couronnement de la carrière ; c'est pourquoi, comme nous l'avons dit, le Conseil de la faculté ne comprend que des professeurs titulaires. Aussi leur nomination est-elle entourée de garanties toutes spéciales. Ils sont nommés par décret du Président de la République, sur une double liste de présentation, établie, l'une par le Conseil de la Faculté intéressée, l'autre par la Section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique ¹⁴. Ils sont inamovibles. Les maîtres de conférences et les chargés de cours sont nommés par le ministre, s'ils sont rétribués sur les fonds de l'État, par le recteur sur une liste de présentation établie par le Conseil de l'université, si c'est sur le budget propre de l'université que leur traitement est prélevé.

Les agrégés n'existent que dans les facultés de droit et de médecine et à l'école de pharmacie. Ils sont nommés à la suite d'un concours. Leur fonction est de diriger des exercices pratiques et de faire passer des examens. Toutefois, en fait, la plupart d'entre eux sont chargés de cours complémentaires ; il est même à peu près de règle que les chargés de cours doivent être agrégés. En somme, l'agrégation est le titre qui ouvre l'accès de ces trois Facultés.

Pour les facultés des lettres et des sciences, le seul titre exigé des candidats à l'enseignement est le doctorat, soit ès lettres, soit ès sciences. S'il n'existe pas, dans ces facultés, de concours analogues à l'agrégation, c'est que ces deux doctorats, comme on le verra plus loin, ont une valeur scientifique toute particulière, qu'aucun autre doctorat n'a au même degré ni en France ni à l'étranger. Dans ces conditions, d'autres épreuves probatoires étaient inutiles. D'ailleurs, si le titre de docteur est nécessaire pour enseigner dans ces facultés, il n'est pas suffisant ; il faut en outre que le doctorat ait été soutenu dans des conditions particulièrement honorables. Un docteur n'est nommé, même comme chargé de cours ou maître de conférences, que sur l'avis d'un comité, constitué auprès du ministre de l'instruction publique et composé de membres de l'enseignement supérieur. Et, pour qu'il soit proposé par ce comité, il faut que ses thèses aient été soutenues avec quelque éclat.

Nul donc n'est admis à enseigner dans une Université que s'il présente des garanties soigneusement contrôlées. En ce qui concerne l'Université de Paris, la sélection est plus sévère encore ; elle se fait à deux degrés, pour ainsi dire. Comme le séjour de Paris est, pour toute sorte de raisons, très recherché, il est tout à fait exceptionnel qu'on y débute. Les maîtres qui sont appelés à l'Université de Paris ont donc commencé par enseigner plus ou moins longtemps dans une université des départements ; ils y ont déjà fait leurs preuves comme professeurs et comme savants.

Aussi le corps des maîtres de l'Université jouit-il, dans l'opinion, d'une considération toute particulière. Nombreux sont les professeurs qui ont siégé, ou qui siègent encore, dans les Assemblées politiques, et même dans les Conseils du gouvernement. Toutes les fois que le pays traverse une crise, politique ou morale, les professeurs de l'enseignement supérieur y jouent un

¹⁴ Le Conseil supérieur de l'instruction publique ne se réunit que d'une manière intermittente. Mais certains de ses membres, désignés par le ministre, constituent une section permanente qui examine certaines affaires dont la solution ne peut attendre.

rôle qui est parfois de premier plan. On l'a bien vu au cours de la guerre actuelle, où de nombreux maîtres de l'Université se sont faits les directeurs et les guides de l'esprit public, réconfortant leurs concitoyens qu'une guerre prolongée risquait de lasser, éclairant les neutres sur la gravité du débat qui se déroulait sur les champs de bataille, mettant, en un mot, au service de la cause nationale, l'autorité morale dont ils sont investis.

[Retour à la table des matières](#)

IV. *Les étudiants*. - Pour être admis à l'Université, et immatriculé dans une ou plusieurs de ses facultés ou écoles, aucun grade n'est exigé, si l'on désire simplement suivre l'enseignement qui s'y donne. Il en va autrement si l'on prétend aux diplômes qu'elle confère. Dans ce cas, il faut, en règle générale, si l'on est Français, présenter le diplôme de bachelier, qui se décerne à la sortie de nos lycées et de nos collèges¹⁵. Les étudiants ont donc, sauf de rares exceptions, terminé leurs études secondaires. L'Université marque ainsi une solution de continuité dans la vie scolaire de notre jeunesse. Au lycée, le jeune homme est soumis à une discipline stricte : il est tenu d'assister aux classes, de participer aux exercices prescrits, etc. A l'Université, il n'est plus astreint qu'à une discipline volontaire : c'est lui qui choisit les cours qui lui paraissent utiles ; il ne les suit que s'il le veut : le principe de la liberté académique n'est pas moins cher aux universités françaises qu'aux universités allemandes.

Toutefois, pour les étudiants de nationalité étrangère, qui aspirent aux grades, le baccalauréat n'est pas exigé. Pour eux, des équivalences sont établies, variables selon les pays : il suffit, en somme, qu'ils produisent des témoignages attestant qu'ils ont reçu une culture secondaire, plus ou moins analogue à celle que donnent nos lycées, ou, s'il n'y a pas d'enseignement secondaire organisé dans leur pays, qu'ils subissent un examen équivalant à ces témoignages.

Depuis que l'Université est reconstituée, le nombre des étudiants s'est accru comme celui des maîtres.

En 1885-1886, année pour laquelle fut établi le premier rapport d'ensemble sur la situation de l'Université, on comptait 10 644 étudiants. En 1908, ce chiffre était de 16 935, de 17 512 en 1912. Depuis, bien que des causes diverses aient gêné le recrutement de nos Universités (crise économique, guerres balkaniques, etc.), ce nombre est resté sensiblement constant. Au 15 janvier 1914, il était de 17 308.

C'est dans les Facultés des lettres et des sciences que cet accroissement a été le plus marqué. Avant 1877, elles ne comptaient guère d'étudiants réguliers, mais presque exclusivement des auditeurs de passage qui suivaient plus ou moins assidûment les cours publics. Les étudiants proprement dits n'appa-

¹⁵ Les collèges et les lycées sont des établissements de même ordre et qui donnent le même enseignement. La différence entre les uns et les autres est que les professeurs des collèges sont rétribués par les municipalités, les professeurs des lycées par l'État. Le titre de licencié suffit pour enseigner dans un collège ; pour professer dans un lycée, il faut être agrégé.

raissent vraiment, dans ces facultés, qu'avec, l'année scolaire 1877-1878, et il n'y en avait alors qu'un tout petit nombre. En 1879-1880, ils étaient déjà 120 à la Faculté des lettres ; il y sont aujourd'hui plus de 3 000, et entre 1 700 et 2 000, suivant les années, à la Faculté des sciences.

Les étudiants étrangers sont pour une part notable dans cette augmentation. Depuis de longues années, ils avaient désappris le chemin de Paris. Même en 1882-1883, on n'en comptait encore que quelques-uns : 164 au droit, 108, à la médecine. En 1885-1886, ils étaient déjà 829 ; 2 708 en 1908 ; 3 352 en 1910 ; et, depuis, le chiffre est toujours resté au-dessus de 3 000, sauf, bien entendu, depuis la guerre actuelle.

Sur le nombre total de ces étudiants étrangers, la proportion de femmes est assez élevée. Ce qui est plus intéressant encore, c'est que le nombre des étudiantes de nationalité française croît, lui aussi, d'année en année. Pendant longtemps, on ne les compta que par unités. En 1908, il y en avait déjà 640, 805 en 1909, 927 en 1910, 953 en 1911, 1016 en 1912, 1120 en 1914. En 1908, il y avait encore deux fois plus d'étrangères que de Françaises ; en 1914, le nombre des Françaises dépassait celui des étrangères (1 120 contre 1077). Et ces jeunes filles ne se bornent pas à suivre les cours ; elles subissent les mêmes examens et conquièrent les mêmes grades que les jeunes gens. Elles deviennent licenciées, agrégées, docteurs. Ces chiffres traduisent une importante et heureuse nouveauté qui est survenue dans nos mœurs : la cloison étanche qui, surtout dans les pays latins, tenait les deux sexes séparés l'un de l'autre, va en s'abaissant et la décence n'y perd rien. Cette importante révolution n'est pas, d'ailleurs, limitée aux seuls étudiants : elle est en train de se produire chez les maîtres eux-mêmes. La Faculté des sciences compte une femme parmi ses professeurs titulaires : c'est la veuve de l'illustre Curie.

Ces masses énormes de jeunes gens ne pouvaient rester à l'état inorganique. Il faut que l'étudiant, surtout quand il est de nationalité étrangère, ne se sente pas perdu dans la foule anonyme ; il a besoin de trouver, quand il arrive à l'Université, des milieux qui l'accueillent, qui le guident, le soutiennent, l'assistent même, si c'est nécessaire. De multiples groupes se sont constitués pour cela, qui, tous, ont pour objet d'encadrer moralement les nouveaux venus, de rapprocher ceux qui, en raison de leurs origines, de leurs goûts, peuvent éprouver du plaisir à se rencontrer, Ce sont autant de foyers de vie affective.

Il y a, d'abord, *l'Association générale des étudiants de Paris*, qui a pour rôle de défendre les intérêts communs à tous les élèves de toutes les écoles et facultés, et d'entretenir en eux le sentiment de la solidarité universitaire. Elle possède un petit hôtel, d'un caractère historique ¹⁶, joliment aménagé, où se donnent de temps en temps des fêtes qui sont pour maîtres et étudiants des occasions de se rencontrer.

Des groupements plus restreints réunissent les élèves d'une même faculté, tels *l'Association corporative des étudiants en médecine*, et *l'Association amicale des étudiants en pharmacie de France*.

¹⁶ Rue de la Bûcherie. C'est là que siégeait l'ancienne Faculté de médecine.

D'autres associations ont pour objet de rapprocher les uns des autres des étudiants d'une même nationalité, tout en leur fournissant des occasions d'entrer en rapports avec des étudiants français. Tel est l'objet de la *Section britannique de l'Université de Paris*, de l'*Association franco-slave*, de l'*Association franco-russe*, du *Cercle d'études franco-hispaniques de l'Université de Paris*, de l'*Association franco-scandinave*, de l'*Alliance universitaire franco-roumaine*, etc. Il y a quelques années, il existait un comité franco-américain. Au moment, où nous écrivons, des efforts sont faits pour constituer un *Home américain*, où les étudiants des États-Unis d'Amérique pourraient se réunir, recevoir leurs maîtres ainsi que les étudiants des autres nationalités.

Deux *Associations amicales*, celle des *élèves et anciens élèves de la Faculté des lettres de l'Université de Paris* et celle des *élèves et anciens élèves de la Faculté des sciences*, se sont donné pour objet d'établir des liens de solidarité entre les générations qui se succèdent à la Faculté et de faire profiter les débutants de l'expérience et de l'appui de leurs anciens.

Depuis que les femmes s'inscrivent en plus grand nombre à l'Université, des organisations se fondent pour accueillir les étudiantes, les aider dans leur installation et l'organisation de leur vie matérielle à Paris et leur offrir une sorte de foyer. C'est le cas de l'*Association générale des étudiantes de l'Université de Paris*, du *Foyer de l'étudiante*, de l'*Association chrétienne d'étudiantes*.

Enfin, par-dessus tous ces groupements, il existe, en particulier pour les étudiants étrangers, un *Comité de patronage des étudiants étrangers*, qui a pour but de donner à cette catégorie d'étudiants l'appui matériel et moral dont ils peuvent avoir besoin. Ce comité, que présida pendant longtemps l'ancien président de la République, Jean Casimir-Perier, est actuellement en voie de réorganisation.

[Retour à la table des matières](#)

V. *Les grades*. - Les grades ont, dans les universités françaises, une autre signification que dans les universités étrangères.

Chez ces dernières, les grades sont, en général, des titres purement académiques, qui ne donnent aucuns droits. Ils témoignent simplement que l'étudiant a suivi régulièrement certains cours de l'Université et qu'il en a honorablement profité. Les examens qui gardent l'accès des fonctions publiques ou de certaines professions, comme la médecine et la magistrature, sont passés en dehors de l'Université devant des jurys d'État. En France, ainsi que nous l'avons expliqué, les universités sont des établissements d'État, si grande que soit leur indépendance. Les grades qu'elles confèrent sont donc censés conférés par l'État lui-même ; aussi suffisent-ils à ouvrir certaines carrières. La licence ès lettres ou ès sciences confère le droit d'enseigner dans les collèges ; la licence en droit est exigée des futurs avocats, des futurs magistrats ; le doctorat est nécessaire pour être nommé professeur d'Université, etc. Aussi les examens dont ces grades sont les sanctions sont-ils réglementés par

l'État d'une manière stricte. Ils ne sauraient donc se plier à la diversité des goûts et des aptitudes individuelles. De plus, les épreuves qui les constituent sont généralement assez difficiles, en raison des importants privilèges qui sont attachés au succès.

Mais, depuis que les universités sont réorganisées, un nombre de plus en plus grand d'étudiants les fréquentent, dans le seul but de perfectionner leur culture, et non pour s'ouvrir en France une carrière déterminée : c'est le cas notamment des étudiants étrangers. Aussi a-t-on très vite compris que les anciens grades d'État ne pouvaient suffire à ces besoins nouveaux. On en a donc institué d'autres, purement académiques, analogues à ceux que délivrent les universités étrangères et qui, sans être soumis à une réglementation rigide, sans être subordonnés à des épreuves compliquées, permettent à ces étudiants d'emporter de l'Université un témoignage de leurs études et des fruits qu'ils en ont retirés. C'est ce qu'on appelle les grades d'université. Ce qu'ils sont et ce que sont les examens qu'ils sanctionnent, c'est ce qu'on verra dans les chapitres consacrés aux différentes facultés ou écoles ; car ils ne sont pas les mêmes dans les différents établissements. Mais le principe général sur lequel repose l'institution de cette double série de grades demandait à être dégagé de ses applications particulières et expliqué, car il tient à un caractère distinctif des universités françaises.

La question des grades d'université est, d'ailleurs, toujours ouverte. Au moment même où nous écrivons, elle est, de nouveau, à l'étude. L'Université s'efforce d'assouplir encore les examens qui mènent à ces grades de manière à ce qu'ils s'ajustent sans peine à la diversité des besoins et des aptitudes. En même temps, on cherche pour les grades eux-mêmes des dénominations et des signes qui en disent clairement à tout le monde le sens et la valeur.

Telle est, dans ses grandes lignes, la nouvelle Université de Paris.

Elle est le produit d'une puissante concentration de forces intellectuelles. Déjà le nombre de ses maîtres est imposant par sa masse ; on a vu, de plus, avec quel soin ils sont choisis ; on verra plus loin l'importance de leur contribution positive aux sciences qu'ils enseignent. Autour de ses chaires, dont le nombre a presque triplé, se presse une foule toujours plus considérable d'étudiants de toutes nationalités. La Montagne Sainte-Geneviève, où Abélard attirait la jeunesse cultivée de l'Europe entière, est de nouveau un centre de vie internationale. En un mot, la vieille université du Moyen Age recommence une nouvelle existence, avec un éclat égal, mais sous des formes nouvelles, appropriées aux conditions nouvelles de l'existence nationale. Au lieu d'être une corporation fermée, jalouse de ses privilèges et de ses intérêts particuliers, elle est devenue une institution d'État, un organe de la vie publique, tout en restant maîtresse de ses destinées intellectuelles. Elle est, comme on a dit, très jeune et très vieille ¹⁷ : elle joint à la gloire de son passé toute la vigueur de la jeunesse.

Mais, pour pouvoir apprécier la grandeur de l'œuvre qui a été ainsi accomplie, il faut voir avec plus de détails comment fonctionnent les divers

¹⁷ LIARD, L'Université de Paris, p. 1.

organes dont est composé ce grand organisme. C'est ce que montreront les chapitres qui vont suivre ¹⁸.

Introduction *

(Préface de la seconde partie)

[Retour à la table des matières](#)

Nous en venons maintenant aux établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas compris dans l'Université de Paris.

Toutefois, nous n'avons pas l'intention de parler de tous les établissements de ce genre qui existent à Paris. Dans l'exposé qui va suivre, il en est dont il ne sera pas question. Ce sont des écoles de sciences appliquées (*École centrale des arts et manufactures, École nationale des mines, des Ponts et chaussées, École municipale de physique et de chimie industrielle, Conservatoire national des arts et métiers*), des Écoles d'agriculture comme *l'Institut national agronomique*, des écoles de beaux-arts (*École des beaux-arts, Conservatoire national de musique et de déclamation, École des arts décoratifs*). Si nous ne parlons pas de ces différentes écoles ¹⁹ c'est qu'elles sont essentiellement techniques et professionnelles : on y apprend à utiliser les sciences et à les appliquer, plus qu'on n'y enseigne les sciences elles-mêmes. Par là, elles se distinguent très nettement de l'Université qui est, avant tout, ainsi que nous avons dit, un grand foyer de culture scientifique. Elles s'inspirent d'un autre esprit. Or l'Université doit rester au premier plan du tableau que nous traçons.

Mais on trouve à Paris des établissements de haute culture qui tout en n'appartenant pas à l'Université, tiennent le même rôle et sont étroitement associées à son histoire. C'est de ces Écoles que nous allons traiter.

Leur existence est, d'ailleurs, une singularité de notre histoire scolaire. Elle tient aux particularités diverses par lesquelles a passé l'Université de Paris.

¹⁸ Officiellement, les quatre facultés se rangent dans l'ordre suivant droit, médecine, sciences, lettres ; nous suivrons ici un autre ordre, savoir : lettres, sciences, droit, médecine, afin de conduire par degrés le lecteur de l'enseignement le plus général au plus spécialisé. Nous appliquerons le même principe au classement des établissements d'enseignement supérieur indépendants de l'Université.

* Texte précédent la seconde partie de *La vie universitaire à Paris* intitulée « Les établissements d'enseignement supérieur en dedans de l'Université. »

¹⁹ Il en sera traité, nous l'espérons, dans un ouvrage différent.

Primitivement, l'Université suffisait à tous les besoins. Seule, elle avait la charge du haut et même du moyen enseignement. On ne pouvait enseigner que si l'on appartenait à la corporation universitaire. Mais cette situation ne dura pas au-delà de la Renaissance. A partir de ce moment, l'Université s'acquitta si imparfaitement de sa tâche que des établissements d'une autre sorte se constituèrent en dehors d'elle pour la suppléer ou la compléter.

Nous avons vu que, à partir de la Renaissance, elle délaissa presque complètement sa véritable mission et se ferma au haut enseignement. Les collèges de l'Université ne donnèrent plus qu'une instruction secondaire, tout à fait comparable à celle que donnent aujourd'hui nos lycées et nos collèges. Les écoles professionnelles de droit, de médecine et de théologie furent seules à survivre et ne menèrent plus qu'une vie sans éclat. Or, c'est juste à ce moment que, sous l'influence des grands érudits de l'époque, le goût du savoir, l'amour des connaissances positives prirent la place des spéculations abstraites et des constructions formelles qui avaient tant passionné le Moyen Age. Pour répondre à ces besoins nouveaux, un nouvel organe de culture se forma qui, une fois né, survécut aux causes qui l'avaient appelé à l'existence : ce fut le *Collège royal.*, aujourd'hui connu sous le nom de *Collège de France.*

Deux siècles plus tard, quand les assemblées révolutionnaires firent table rase de l'ancienne organisation scolaire, des écoles d'un genre nouveau prirent la place des Universités abolies. Ce furent les Écoles spéciales. Plusieurs de ces Écoles furent ensuite incorporées à l'Université reconstituée : c'est le cas de l'École normale supérieure, de l'École de santé, de l'École de droit. Mais il en est d'autres qui maintinrent leur autonomie et qui subsistent encore en dehors des universités - C'est le Muséum *d'histoire naturelle* et l'*École des langues orientales vivantes.* l'*École des chartes*, qui fut fondée plus tard, procède du même principe et se rattache à la même conception.

Sous le Second empire, quand Victor Duruy entreprit de rénover notre enseignement supérieur, il songa tout d'abord à confier cette tâche aux facultés des sciences et des lettres. Mais il ne trouva pas auprès d'elles le concours qui lui eût été nécessaire. Il décida donc de fonder à Paris, tout près de ces facultés, mais en dehors d'elles, une école où les jeunes gens pourraient s'initier par la pratique, à la discipline scientifique de leur choix : ce fut l'*École pratique des hautes-études.*

Ainsi tous les établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas compris dans l'Université sont dus à des éclipses passagères ou à des défaillances de l'Université.

La seule, qui n'ait pas ce caractère est l'*École du Louvre*, qui est née à une date relativement récente, comme une dépendance naturelle de notre grand Musée national. Il est donc permis de penser que si l'Université avait suivi normalement sa carrière, si elle n'avait pas connu, pendant plusieurs siècles, une période de déclin, ces divers établissements seraient nés dans l'Université elle-même. Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que, aujourd'hui, ils n'aient aucune raison d'être à côté de l'Université reconstituée. Car, chemin faisant, ils se sont fait une personnalité propre, une physionomie distincte, que les chapitres qui suivent feront connaître.

L'ordre dans lequel sont rangés ces chapitres est, en principe, l'ordre historique. Nous ne nous en écarterons que dans un cas. L'École pratique des hautes-études est trop étroitement associée au Collège de France et au Muséum pour pouvoir en être séparée ; elle traite en partie des mêmes objets, elle leur emprunte souvent son personnel. On verra combien les relations du Collège et de l'École des hautes-études sont particulièrement étroites. Pour ces raisons, nous avons parlé de l'École aussitôt après le Collège de France et le Muséum, bien qu'elle soit née après l'École des langues orientales et l'École des chartes.

Fin de l'article.